

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2016

Présent-e-s :

Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Présidente
M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Vice-président
M.	Daniel	Fischer	DCe	Secrétaire bureau

M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
M.	Mark	Goldschmid	LR+	Conseiller
M.	John	Gyger	DCe	Conseiller
M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller
M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller

M.	Alain	Walder	DCe	Maire
M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe

M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
----	--------	---------	--	--------------------

Excusé-e-s :

M.	Jérémy	Annen	LR+	Conseiller
M.	Benoît	Gaud	DCe	Conseiller
Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
Mme	Audrey	Zwicky-Chenau	DCe	Conseillère

Procès-Verbaliste :

Mme	Frédérique	Barbe		
-----	------------	-------	--	--

DCe : Démocrate-chrétien et Entente
 LR+ : Libéral, Radical et Plus

Mme S. Schrag, présidente, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et au public présent ; elle excuse l'absence de Mmes Audrey Zwicky-Chenaux et Francine Parisod Nicolet ainsi que de MM. Jérémy Annen et Benoît Gaud. Elle ouvre la séance à 20h35.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 15 décembre 2015
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjointes
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1387 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2016 de CHF 10'000.-. Sollicitation de l'Hospice général pour l'intégration des migrants*
 - VI.2. *P-D-1388 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2016 de CHF 16'000.- destiné au remplacement d'une défense incendie et à la réparation de bornes hydrantes sur le territoire communal*
 - VI.3. *P-D-1389 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2016 de CHF 120'000.- destiné au financement du bicentenaire de l'entrée de la commune de Compesières dans la République et canton de Genève*
- VII. PL 11713 modifiant la loi sur l'administration des communes (B 6 05) – Création de conseillers municipaux suppléants
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2015

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. La présidente avait été contactée, en décembre 2015, par le président du Conseil municipal de Perly-Certoux pour l'organisation d'une rencontre informelle entre communes à l'issue de la visite du musée de l'Ordre-de-Malte. Ce jour, trois dates ont été proposées : les samedi 23 avril et 30 avril ainsi que le vendredi 29 avril. Le vendredi 29 avril à 20h est plébiscité. **Mme S. Schrag** contactera son homologue de Perly-Certoux pour les détails de la rencontre.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Desserte de Landecy par les Transports publics genevois (TPG)

M. A Walder donne lecture du courrier du 10 février dernier, adressé par le conseiller d'Etat Antonio Hodgers, faisant suite à la séance du 21 janvier qui a réuni les représentants de la commune de Bardonnex, du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) et du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE). Pour des raisons opérationnelles, la Direction générale des transports (DGT) préconise un prolongement de la ligne 44 moyennant un arrêt du bus sur la route d'Annecy plutôt que celui-ci n'effectue une boucle par la route du Prieur. Cette desserte devrait, en effet et dans tous les cas, être prise en charge financièrement par la commune et, bien que le crochet par le hameau de Landecy n'engendrerait pas de déficit supplémentaire, la perte de temps et les difficultés de réinsertion des bus sur la route d'Annecy prêteraient les clients venant de Collonges-sous-Salève (environ 50% des passagers). M. Antonio Hodgers propose donc d'inscrire le prolongement de la ligne 44 dans le rapport d'étape de décembre 2016, que doit approuver le Conseil d'Etat en juin 2016, et de demander dans le même temps une participation de financement de la ligne prolongée aux autorités françaises compétentes, ceci compte tenu de l'abandon de la desserte de l'arrêt Croix-de-Rozon Douane par la ligne M.

2. Cartes journalières CFF

La commune de Bardonnex a enregistré une perte de CHF 215.- relative à la vente des cartes journalières CFF en 2015 ; en comparaison, la perte s'était élevée à CHF 7'040.- en 2014. Pour 2016, les ventes du mois de janvier ont été très satisfaisantes, malheureusement celles de février ont légèrement fléchi.

3. Taxe professionnelle communale

Depuis l'entrée en vigueur de la modification de la loi sur les commissions officielles LCOF 11458, abrogeant notamment les dispositions relatives à la commission de réclamation de la taxe professionnelle, l'article 459, al.2 est entré en vigueur le 19 décembre 2015. **M. A. Walder** cite : « Les commissions de réclamation en matière de taxe professionnelle communale sont dissoutes de plein droit dès l'entrée en vigueur de la loi 11458. Les réclamations pendantes devant ces commissions et formées avant son entrée en vigueur sont transmises d'office aux autorités de taxation en matière de taxe professionnelle communale ». Il ajoute que le contribuable peut recourir, dans les 30 jours, au Tribunal administratif de première instance contre la décision sur réclamation de l'autorité de taxation (art. 315, al.1).

4. LRDBHD (Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement)

Comme il l'a écrit dans son édito du journal Bard'aujourd'hui du mois de février dernier, **M. A. Walder** rappelle que les manifestations ouvertes au public sont, depuis le 1^{er} janvier 2016, autorisées par les communes ; elles l'étaient auparavant par le Service du commerce. Il conseille aux personnes concernées par cette procédure d'entamer les démarches suffisamment tôt afin que les autorisations puissent être traitées et délivrées dans les temps.

5. Bardonnex.ch

Comme il l'a déjà signalé, le nouveau site Internet de la commune de Bardonnex a été mis en ligne il y a quelques mois. L'administration, qui a récemment obtenu les accès et la formation nécessaires, travaille à sa mise à jour.

M. A. Walder encourage les membres du Conseil municipal à faire part de leurs remarques ou corrections par courriel.

6. Commune de Bardonnex – comptes 2015

Les comptes 2015 de la commune de Bardonnex seront présentés lors de la séance du Conseil municipal du mois d'avril prochain. **M. A. Walder** peut d'ores et déjà annoncer que la fiscalité des personnes physiques est satisfaisante et que le résultat d'exercice devrait être tout à fait acceptable.

7. Plan de site de Compesières

M. A. Walder espère que le plan de site de Compesières est actuellement en circulation technique dans les différents services du canton. Parallèlement, l'administration a travaillé à l'élaboration de l'exposé des motifs qui servira de document de référence au Grand Conseil afin d'avaliser la loi relative à la modification de zone. Cette dernière, dès son entrée en vigueur, permettra de débiter les travaux relatifs à la rénovation des communs.

8. Aînés – repas et cadeaux

Mme B. Guex-Crosier remercie les membres du Conseil municipal pour leur aide lors de la mise en place, du service et du rangement du repas des aînés qui s'est très bien déroulé.

Quant à la distribution du cadeau des aînés, elle rappelle que celui-ci est remis aux membres du Conseil municipal au début du mois de décembre pour qu'il soit distribué avant la fin de l'année. Si cela devait s'avérer difficile, elle recommande de contacter les bénéficiaires pour les informer du délai de distribution.

9. Crèche La Cigogne

Mme B. Guex-Crosier informe que, suite au retrait de l'un des partenaires de la Crèche la Cigogne, la commune de Bardonnex bénéficiera de deux places supplémentaires, soit huit places équivalence temps plein, dès le 1^{er} septembre 2016.

10. Abris pour les vélos

Le deuxième abri pour les vélos a été installé durant les vacances de février dans la cour de la commanderie. **M. C. Creffield** rappelle que cette installation impliquera un léger dépassement de crédit d'environ CHF 2'000.-.

11. Landecy – zone de rencontre

La majorité des services de l'Etat de Genève, impliqués dans la mise en place de la zone de rencontre de Landecy, a rendu un préavis favorable ou favorable sous réserve. Le service des monuments et sites s'est, quant à lui, octroyé un délai de 30 jours supplémentaires.

12. Route d'Annecy - stationnement

Une dizaine de places de stationnement en bordure de la route d'Annecy est actuellement réquisitionnée pour les raccordements en sous-sol de la nouvelle construction du chemin des Forches. La route étant cantonale, **M. C. Creffield** indique que la commune n'a malheureusement pas pu intervenir quant à l'utilisation du domaine public.

V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que, lors de ses dernières séances, la commission a :

- étudié les incidences de la loi sur l'aménagement du territoire impliquant une révision du plan directeur communal,
- débattu sur le choix du mandataire qui entreprendra cette révision,
- préavisé une demande d'autorisation de construire.

Commission des bâtiments et école :

M. L. Lavarini indique que, lors de sa dernière séance, la commission :

- a étudié le projet de réaménagement de l'annexe de La Bossenaz.

Commission environnement et développement durable :

En l'absence de M. J. Annen, **M. D. Fischer** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- étudié le règlement communal des déchets.

Commission des finances :

M. G. Rana Zolana indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. C. Cortiglia indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- discuté du réaménagement du giratoire de Compesières
- étudié divers devis relatifs à la réfection des chemin des Côtes-de-Landecy et de Badosse.

Commission sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- fait le point sur le repas et la distribution du cadeau des aînés,
- discuté du financement des places supplémentaires obtenues à la Crèche La Cigogne,
- étudié le projet de délibération relatif à la sollicitation de l'Hospice général pour l'intégration des migrants.

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1387 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2016 de CHF 10'000.-. Sollicitation de l'Hospice général pour l'intégration des migrants

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole, dans un premier temps, à **M. A. Walder**, qui fait lecture du courrier, daté du 19 janvier 2016, de l'Hospice général. **Mme B. Guex-Crosier** poursuit en rappelant, comme il est écrit dans l'exposé des motifs, que la convention relative au statut des réfugiés a été signée à Genève le 28 juillet 1951 et que l'accueil des personnes persécutées dans leur pays fait partie de la tradition humanitaire de la Suisse et du canton de Genève.

Depuis l'été 2015, 39'000 personnes sont arrivées en Suisse et, à ce jour, l'Hospice général loge plus de 3'320 requérants d'asile à Genève dans des hébergements collectifs, et environ 3'180 dans des hébergements individuels.

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) projette, pour 2016, un chiffre identique de personnes fuyant les conflits. Aussi, l'objectif de l'Hospice général est de mettre en place une plateforme de coordination dédiée à la mise en relation des bonnes volontés avec les besoins individuels et collectifs des migrants. Cette plateforme a pour but de soutenir les communes qui accueillent des migrants, d'orienter les offres individuelles de bénévolat, de coordonner ou de s'assurer de la mise en œuvre de projets d'insertion sociale en collaboration avec les communes et les autres partenaires, associatifs ou privés. Pour ce faire, l'Hospice général doit engager des collaborateurs supplémentaires comme il est décrit dans le courrier lu précédemment. Mme B. Guex-Crosier ajoute que le Conseil d'Etat a actionné le Plan OSIRIS – pour mémoire, il s'agit d'un règlement qui établit les organes de conduite et les modalités de fonctionnement nécessaires aux pouvoirs publics pour faire face à des situations exceptionnelles en vue de protéger la population, les infrastructures et les bases de la vie – et qu'il n'est pas impossible que l'abri de la protection civile de Croix-de Rozon soit réquisitionné pour l'accueil des migrants.

Convaincu que ce travail de coordination favorisera l'intégration, l'acquisition d'un apprentissage, la restauration psychosociale et le développement du réseau primaire et secondaire en permettant une meilleure intégration des migrants, l'Exécutif considère qu'il doit participer à l'effort de solidarité intercommunal demandé par l'Hospice général et recommande l'approbation de la délibération 1387.

M. J. Zwicky, au nom du groupe DC et Entente, suggère que la somme proposée pour répondre à la sollicitation de l'Hospice général soit doublée, soit portée à CHF 20'000.-. En effet, au vu de la situation catastrophique vécue par ces familles fuyant leur pays, il est important de faire un geste afin de les accueillir le mieux possible.

Mme M. Barrillier soutient le crédit supplémentaire de fonctionnement qu'il soit de CHF 10'000.- ou CHF 20'000.- ; ce qui la gêne, c'est son financement. Elle souhaiterait, pour montrer une bonne gestion des deniers publics et faire preuve d'une réelle solidarité, que le crédit supplémentaire destiné aux manifestations du bicentenaire, objet du projet de délibération 1389 du présent ordre du jour, soit diminué de CHF 10'000.- par exemple.

Mme B. Guex-Crosier précise qu'il n'est pas possible d'utiliser la ligne comptable dévolue au bicentenaire pour une aide à l'accueil des migrants. Si Mme M. Barrillier souhaite modifier le montant du crédit supplémentaire de fonctionnement, elle devra proposer un amendement avant le vote du projet de délibération 1389.

M. A. Krasnosselski pense qu'il est important de se concentrer sur la sollicitation faite par l'Hospice général et de ne pas faire de lien avec les différentes coupes budgétaires dans les domaines de l'éducation et de l'aide sociale entreprises par le canton ces derniers mois. Ces personnes qui arrivent en Europe ont besoin d'un appui psychologique et d'une aide pour comprendre le fonctionnement de notre société. Il estime que la commune de Bardonnex, qui n'est pas sur la paille, est en mesure de répondre à cet appel sans avoir à ponctionner des fonds dans des rubriques comptables correspondant aux manifestations ou aux loisirs.

➔ La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le projet d'amendement proposé par le groupe DC et Entente, soit de porter la somme à CHF 20'000.-. Cette proposition est approuvée par 7 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention.

➔ La présidente soumet alors au vote le projet de délibération 1387 amendé.

D – 1387 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2016 de CHF 20'000.-. Sollicitation de l'Hospice général pour l'intégration des migrants

Considérant,

- l'arrêté du Conseil d'État du 22 juillet 2015 décidant d'augmenter la capacité d'hébergement pour les requérants d'asile,
- l'arrêté du Conseil d'État du 14 octobre 2015 déployant le plan OSIRIS,
- le courrier de l'Hospice général du 19 janvier 2016 faisant appel à la solidarité intercommunale,
- le préavis favorable de la commission sociale et culture du 9 février 2016,
- l'exposé des motifs,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire de fonctionnement 2016 de CHF 20'000.- destiné à l'Hospice général pour participer financièrement à l'intégration des migrants.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 5800.364.01.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

Cette délibération est adoptée par 7 voix pour, 5 abstentions.

2. P-D-1388 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2016 de CHF 16'000.- destiné au remplacement d'une défense incendie et à la réparation de bornes hydrantes sur le territoire communal

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui, comme il l'a annoncé lors d'un précédent Conseil municipal, rappelle que la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Bardonnex a procédé, en novembre dernier, au contrôle annuel du réseau hydraulique. Le capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers a, dans la foulée, dressé un rapport stipulant les divers degrés d'urgence des réparations à effectuer. Il propose d'amender la deuxième invite en précisant les montants des devis, soit CHF 7'000.- pour le point a et CHF 9'000.- pour le point b.

Enfin, il remercie les personnes qui, comme le veut la coutume, ont laissé des bouteilles, à proximité des bouches à incendie, à l'attention des sapeurs-pompiers.

M. G. Rana Zolana demande ce que signifie le terme « défense incendie » ?

M. J. Zwicky précise qu'il s'agit de tous les dispositifs mis en place par les pompiers, les propriétaires ou la commune pour lutter contre les incendies. L'on parle de bornes hydrantes, de bouches d'incendie ou encore, dans les bâtiments, de colonnes d'eau.

➔ **La parole n'étant plus demandée et personne ne s'opposant à l'amendement du maire, la présidente soumet au vote le projet de délibération 1388.**

D – 1388 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2016 de CHF 16'000.- destiné au remplacement d'une défense incendie et à la réparation de bornes hydrantes sur le territoire communal

Considérant,

- *le contrôle du réseau hydraulique de la commune du 21 novembre 2015, qui consiste notamment en un graissage des bouches, par la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de la commune de Bardonnex,*
- *le rapport d'expertise du capitaine des SP qui conclut au remplacement d'une défense incendie et à la révision de bornes hydrantes sur le territoire communal,*
- *les devis de réparation émis par les Services industriels de Genève du 26 janvier 2016,*
- *l'exposé des motifs,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire de fonctionnement 2016 de CHF 16'000.- destiné au remplacement d'une défense incendie et à la réparation de bornes hydrantes sur le territoire communal.
2. De comptabiliser la dépense comme suit :
 - a Compte de fonctionnement 1400.315.00 pour la réparation de 6 bornes hydrantes (CHF 7'000.-).
 - b Compte de fonctionnement 1400.311.00 pour le remplacement d'une défense incendie (CHF 9'000.-).
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 12 voix.

3. P-D-1389 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2016 de CHF 120'000.- destiné au financement du bicentenaire de l'entrée de la commune de Compesières dans la République et canton de Genève

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui explique que l'Exécutif souhaite marquer le bicentenaire du rattachement de la commune de Compesières à la République et canton de Genève. Il a sollicité l'aide de M. Bernard Boymond pour l'organisation de la manifestation, lequel s'est adjoint du soutien d'un comité d'organisation.

Les festivités se présenteront sous la forme de pré-fêtes itinérantes dans les villages de la commune, le 16 mars 2016 (Evordes; Croix-de-Rozon), le 21 avril (Charrot), le 19 mai (Bardonnex), le 16 juin (Landecy) et se termineront par une grande manifestation les 9, 10 et 11 septembre à Compesières.

M. A. Walder rappelle que la dernière manifestation communale d'envergure date de 2001 et qu'elle avait marqué le 150^{ème} anniversaire de la création de la commune de Bardonnex. Le coût de la fête s'était élevé à CHF 230'000.- ; pour exemple, la location de la tente qui pouvait accueillir 7 à 800 personnes s'était montée à CHF 45'000.-. Il tient à remercier le comité d'organisation du bicentenaire qui ne ménage pas ses efforts pour limiter les coûts. Enfin, il encourage les membres du Conseil municipal, qui voudraient participer à la fête, de s'inscrire en qualité de bénévoles.

Pour faire suite à sa précédente intervention, **Mme M. Barrillier** relève que la commune de Bardonnex est très gâtée car elle n'a pas besoin de renoncer à ses petits plaisirs pour faire preuve de solidarité.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération 1389.**

D – 1389 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2016 de CHF 120'000.- destiné au financement du bicentenaire de l'entrée de la commune de Compesières dans la République et canton de Genève

Considérant,

- *la date anniversaire célébrant l'entrée de la commune de Compesières dans la République et canton de Genève,*
- *le souhait de l'Exécutif de marquer cet événement d'une pierre blanche par la mise en place de plusieurs manifestations en 2016, lequel a aussi pour ambition de renforcer les liens entre les habitants de la commune,*
- *la nécessité de soutenir également le comité en charge de l'organisation de ces festivités par une aide financière,*
- *l'exposé des motifs,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire de fonctionnement 2016 de CHF 120'000.- destiné au financement du bicentenaire de l'entrée de la commune de Compesières dans la République et canton de Genève.

2. De comptabiliser les dépenses dans la fonction 3050.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 12 voix.

VII PL 11713 MODIFIANT LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES (B 6 05)
– CRÉATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX SUPPLÉANTS

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder**. Ce dernier explique que la Commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil, dans le cadre de ses travaux liés au PL 11713, a souhaité consulter les Bureaux des conseils municipaux des communes genevoises afin de pouvoir disposer de leur avis sur ce dernier. Prenant modèle sur la composition du Grand Conseil, le projet de loi permettrait la création de conseillers municipaux suppléants ; ceux-ci seraient en nombre égal à celui des représentants des groupes politiques en commission.

M. A. Krasnosselski demande si les suppléants seraient les viennent-ensuite ? M. A. Walder lui ayant répondu par l'affirmative, il relève déjà la difficulté, pour les groupes politiques, de trouver des candidats pour former leurs équipes. De plus, ces suppléants ne seraient là que pour faire de la figuration puisqu'ils n'auraient pas le droit de vote. Selon lui, ce projet de loi est anticonstitutionnel et n'est pas justifié quant au travail effectué au sein d'un Conseil municipal.

M. J. Zwicky ajoute que le travail du suppléant serait très conséquent puisque ce dernier devrait se tenir au courant des activités et études de toutes les commissions. Il propose de laisser cette expérience au Grand Conseil.

Selon le règlement d'application, **M. D. Fischer** informe que les suppléants du Grand Conseil ont les mêmes droits et devoirs, les mêmes documents et indemnités que les députés. Toutefois, ils ne peuvent pas être membres du Bureau, de la commission de grâce, du bureau d'une commission, d'une commission interparlementaire, d'une commission d'enquête parlementaire, scrutateurs ou rapporteurs. Il ajoute que cette fonction permet d'introduire les viennent-ensuite au fonctionnement politique ; elle peut être intéressante pour les grandes communes, beaucoup moins pour les petites comme Bardonnex.

M. J. Zwicky précise que la rémunération d'un suppléant n'aurait pas d'incidence financière puisque cette personne percevrait la rémunération d'une personne absente.

Se référant au règlement du Conseil municipal, **M. A. Krasnosselski** indique que l'option « suppléant » n'en fait pas partie, la question est donc réglée.

M. D. Fischer ajoute que si la loi devait être adoptée, le Conseil municipal de Bardonnex serait dans l'obligation de modifier son règlement. Il précise que la question a été posée aux Bureaux des conseils municipaux des communes genevoises ; le préavis pris ce soir influencera donc la réponse que le Bureau du conseil municipal rendra à M. Vanek.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le préavis sur le projet de loi 11713. Celui-ci est négatif à l'unanimité, soit 12 voix.**

VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Giratoire de Compesières

M. C. Cortiglia informe que la commission des routes souhaiterait placer un collier porte-drapeaux sur le candélabre situé au centre du giratoire de Compesières. S'agissant d'un élément permettant l'embellissement de ce dernier, son financement peut-il être fait par le biais du fonds de décoration ?

Mme B. Guex-Crosier répond que les attributions financières faites par le biais du fonds de décoration sont régies par un règlement. Elle propose que la Commission des routes prépare un dossier avec une estimation du coût de l'installation. Celui-ci pourra ensuite être soumis au Conseil municipal ou à la commission sociale qui gère les propositions d'attribution du fonds de décoration.

2. Desserte de Landecy par les Transports publics genevois (TPG)

M. J.-C. Marchand demande s'il n'est pas nécessaire d'avoir l'accord des autorités françaises avant d'envisager de prolonger la ligne 44 sur leur territoire ?

M. A. Walder entrevoit deux possibilités : le bus tourne autour du Buffalo Grill, emprunte la RN206 pour rejoindre le grand parking de Collonges-sous-Salève où se situerait le terminus de la ligne. L'autorisation de la France serait nécessaire mais cette prolongation pourrait se faire sans son financement car il n'y aurait qu'un seul arrêt sur territoire étranger. L'autre variante serait le passage de la douane de Landecy puis un prolongement jusqu'à Beaumont-Le Châble, remplaçant ainsi la ligne M. Dans ce cas, un cofinancement par le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) serait nécessaire car la ligne couvrirait plus d'un arrêt.

M. J.-C. Marchand ajoute que, dans tous les cas, des travaux devront être réalisés pour permettre l'arrêt du bus le long de la route d'Annecy.

M. A. Walder : « En effet et il faudra également régler le problème de la barrière douanière ».

3. Hangar de Compesières – bâches

Lors du vin d'honneur servi à l'issue du service funèbre de M. René Blondin, **M. G. Rana Zolana** a vu que le hangar était protégé de bâches. Il demande si celles-ci peuvent être conservées par la commune car il les a trouvées très utiles.

M. A. Walder répond que ces bâches appartiennent à la commune et qu'elles sont mises à la disposition des locataires depuis quelques années déjà.

4. Allée des tilleuls – caninette

M. D. Fischer demande où en est l'installation d'une poubelle à placer sous la caninette au bout du cimetière ?

M. C. Creffield : « Elle est en cours ».

IX CALENDRIER

Commissions	Aménagement, urbanisme et mobilité	04.04.16	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	12.04.16	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	21.03.16	20h30	Salle des commissions
		20.04.16	18h30	Salle des commissions
		26.05.16	18h30	Salle des commissions
		08.06.16	18h30	Salle des commissions
	Finances, économie et sécurité	26.04.16	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements communaux	06.04.16	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	17.03.16	18h30	Salle des commissions
	Bureau	23.03.16	18h30	Mairie
	Conseil municipal	05.04.16	20h30	Salle des Chevaliers
	Visite du centre SOGETRI, à confirmer	07.03.16	17h00	Carouge
	Bicentenaire – Pré-fête à Evordes	16.03.16	18h00	Evordes
	Rencontre avec le CM de Perly-Certoux	29.04.16	20h00	Commanderie de Compesières
Course du Conseil municipal	11.06.2016			

Org. : S. Schrag, A. Zwicky-Chenaux, J. Annen

La présidente remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, elle lève la séance à 22h05.

Sylviane Schrag, présidente

Genève, le 3 mars 2016/fb